

Peste porcine africaine (PPA) : agir pour prévenir

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie animale due à un virus qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Présente dans certains pays d'Europe, son introduction en France pourrait avoir des conséquences socio-économiques et sanitaires graves pour les filières professionnelles concernées.

Retrouvez dans ce dossier tous les éléments à connaître sur la PPA et les recommandations à respecter pour éviter une introduction et une propagation de la maladie sur notre territoire.

Plan d'actions contre la peste porcine africaine

Ce plan d'actions de prévention, de surveillance et de lutte contre la peste porcine africaine a été validé par le comité de pilotage sanitaire porcin et les membres du Comité National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CNOPS AV1), ainsi que l'ONCFS et la FNC, réunis le 14 septembre 2018. Les acteurs de la filière porcine s'engagent à porter et déployer les actions qui y sont inscrites, chacun pour ce qui le concerne.

Ce plan d'action présente l'ensemble des travaux en cours ou à engager en matière de peste porcine africaine, selon les axes suivants : la prévention ; la surveillance ; la lutte.

Chacun de ces trois axes se décline par un volet « élevage » et un volet « faune sauvage ». Les mesures définies pourront être amenées à être révisées à la lumière de l'expérience des pays actuellement touchés, et en particulier suite aux missions conduites par des experts français dans certains pays touchés.

Peste porcine africaine : quand la suspecter? Ce message est destiné aux éleveurs de porcs. Contactez votre vétérinaire sans délai ! « Mieux vaut signaler un cas suspect qui s'avèrerait négatif plutôt que de ne pas détecter la maladie »

La peste porcine africaine est une maladie contagieuse qui touche les porcs domestiques et les sangliers. Son introduction sur le territoire national et en élevage aurait des conséquences dramatiques pour l'ensemble de la filière porcine. La vigilance de tous est requise pour détecter très rapidement tout foyer qui pourrait survenir sur le territoire.

Les mesures à adopter pour éviter l'introduction de la PPA en France

En raison de la virulence de ce virus et de l'absence de traitement et de vaccin, les mesures de prévention sont essentielles pour éviter une grave crise sanitaire en France. La prévention dépend de mesures d'importation rigoureuses garantissant l'absence d'introduction dans les zones indemnes :

- de porcs et de sangliers vivants contaminés ;
- de viandes et/ou de produits à base de viande de porcs ou de sangliers infectés.

Une campagne spécifique d'information à destination des chauffeurs routiers en provenance des pays de l'Est infectés par la maladie est menée par le ministère en charge de l'agriculture. Cette campagne les invite à respecter des gestes simples pour éviter l'introduction de la PPA sur notre territoire.